



Ministère de la Culture

La Ministre

Madame Sophie MARINOPOULOS
10 rue Saint Simon
75007 PARIS

Paris, le 11 juin 2018

Nos réf. : TR/2018/P/12895/CRA

Madame,

La petite enfance constitue le moment fondateur de l'éveil à soi, aux autres et à l'environnement. L'éveil artistique et culturel dès la petite enfance est bien plus qu'un préambule à l'éducation artistique et culturelle. C'est véritablement le moment où prend racine l'ouverture aux arts et à la culture, grâce à l'expérience et à l'émerveillement suscités par la rencontre avec les artistes et les œuvres. De plus, le temps de la petite enfance, temps central de la construction du Sujet et période où l'être humain développe une appétence à interpréter le monde qui l'entoure, offre une très grande qualité des liens avec les parents, modèle ultérieur des relations sociales. L'éveil artistique et culturel peut être un des leviers pour lutter plus largement contre la ségrégation culturelle en touchant l'ensemble des accompagnants, que ce soit les professionnels de la petite enfance, les parents, les fratries et les grands parents. Assez logiquement, il n'y a pas de jeunes enfants sans accompagnants lors des propositions faites aux jeunes enfants.

Un protocole pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants a été signé le 20 mars 2017 par le ministère chargé de la culture et le ministère chargé des familles, de l'enfance et des droits des femmes.

Cet engagement interministériel fait suite au plan d'action pour la petite enfance présenté le 15 novembre 2016, et s'articule avec le texte-cadre national pour l'accueil du jeune enfant. Une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant a été élaborée par le ministère chargé de la famille et de l'enfance à l'invitation de Madame Sylviane Giampino.

Cet engagement pour la petite enfance découle également des avancées importantes en matière d'éducation artistique et culturelle et des lois qui ont récemment inscrit cette politique interministérielle dans les missions des structures culturelles labellisées ainsi que des constats internationaux réalisés par l'UNESCO, qui montrent l'importance d'investir la petite enfance.

.../...

Au-delà de cette politique menée avec le ministère des Solidarités et de la Santé, le ministère de la Culture s'attache à favoriser l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants dans l'ensemble des politiques interministérielles, telles que dans le plan interministériel de lutte contre la pauvreté et dans les orientations de la politique de la ville.

Dans ce contexte en évolution au sein duquel de très nombreux acteurs se positionnent activement, la France cherche à structurer des actions.

Le ministère chargé de la culture et le ministère chargé de la santé et des solidarités ont débuté dès mars 2017 un vaste chantier de coopération et de mise en place d'outils de gouvernance, afin que l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants puisse trouver son essor dans tous les territoires. Une première photographie des initiatives dans tous les territoires a été publiée lors de la première rencontre nationale pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants le 8 décembre 2017.

C'est pourquoi, au regard de vos compétences et de votre expérience dans le domaine de la petite enfance et de la parentalité, je vous confie une mission devant permettre de proposer des réflexions et un plan d'action pour que la culture soit au cœur de l'accompagnement du lien parent/enfant, de la petite enfance, en lien avec le secteur social, de la santé, de la famille, de l'éducation et de l'écologie.

Vos axes de travail porteront sur trois volets :

1. Recueillir, en lien avec l'inventaire initié par le secrétariat général, les expériences artistiques et culturelles sur notre territoire, voire quelques expériences exemplaires chez nos voisins européens ayant comme objet premier de s'adresser à l'enfant et à ses parents ; et constituer un recueil synthétique, nourri des recherches scientifiques concernant l'impact de l'éveil artistique et culturel sur le développement des jeunes enfants, afin de démontrer qu'il s'agit bien d'un axe fondamental de la construction d'un Sujet, de son épanouissement et de sa santé relationnelle. Ce recueil devra permettre de soutenir la politique culturelle en faveur de la petite enfance et de diffuser des bonnes pratiques auprès des acteurs de ce secteur ;
2. Étudier la promotion de ces pratiques auprès des professionnels, des parents et plus largement des familles. Vous prendrez notamment en compte les expériences permettant une large mixité sociale. Vous proposerez des actions concrètes de prévention, d'intégration, d'égalité, de solidarité auprès des parents et des professionnels ;
3. Proposer des axes concrets et opérationnels d'une politique culturelle à dimension sociale en faveur du lien parent/enfant, en lien avec le ministère des Solidarités et de la Santé et avec les acteurs de la branche famille, dont la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et les collectivités territoriales, dans une logique interministérielle. Vous pourrez à cet égard proposer des dispositifs incitatifs. Au regard de ces axes, vous définirez également un cadre de références favorables aux besoins des jeunes enfants et de leurs parents, accompagnants, sur lequel les conseillers d'action culturelle des directions régionales des affaires culturelles pourront prendre appui pour susciter, accompagner et évaluer le développement de cette politique sur leur territoire.

.../...

À cette fin, vous travaillerez en étroite collaboration avec le secrétariat général du ministère de la Culture, et plus particulièrement avec le département de l'éducation et du développement artistiques et culturels.

Vous pourrez pour cela mener, au sein du ministère ou dans tout autre lieu à votre convenance, toutes les auditions d'experts du monde de la culture, du social, de la santé, de l'éducation, de la famille, de l'écologie ou toute autre dimension qui vous paraîtra utile. La gestion des rendez-vous, les courriers utiles à cette mission, seront organisés selon votre appréciation à partir du ministère de la Culture par un secrétariat placé au service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation du secrétariat général.

Une enveloppe budgétaire sera allouée à la mission, gérée par le secrétariat général, afin de vous permettre une dizaine de déplacements nationaux et trois déplacements européens utiles à vos travaux.

Je souhaite que vous puissiez me remettre un rapport avec vos préconisations le 15 décembre 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



Françoise NYSSSEN